

Modalités d'admissions en 1^{ère} année du Premier Cycle à ESIEE Paris
Candidats hors système éducatif français
Candidats libres du système éducatif français
Candidats internationaux obtenant en 2025 l'équivalence d'un baccalauréat

Conditions d'admission pour une inscription en 1^{ère} année du Premier Cycle :

- Etre en Terminale générale en 2025/2026
- Etre titulaire d'un baccalauréat général session 2025 mention Très Bien

Calendrier admissions

Admissions	Dates 2026
Date ouverture des inscriptions	2 février
Date limite de réception du dossier	13 avril
Résultat d'admission	Mi-mai
Date limite de confirmation d'entrée	1 ^{er} juillet

Sélection - Constitution et envoi du dossier de candidature

Les documents demandés ci-dessous sont à envoyer à l'adresse admissions@esiee.fr, en **UN SEUL ET UNIQUE PDF avant le 13 avril MIDI**. Tout dossier INCOMPLET ne sera pas traité par un jury. Après étude du dossier de candidature, le jury détermine si le candidat est admis ou non.

- Une copie des 3 trimestres ou des 2 semestres des notes obtenues en Première
- Une copie des 3 trimestres ou des 2 semestres des notes obtenues en Terminale
- Une copie du relevé des notes obtenues au Baccalauréat si obtention en 2025
- Une copie des notes obtenues à ce jour en Bac+1
- Une lettre de motivation manuscrite de préférence
- Un curriculum vitae avec photo
- Une photocopie recto + verso de votre passeport

Aucun relevé de notes ne doit manquer. Toute absence de bulletin doit être justifiée.

Admission et confirmation d'entrée

Si vous êtes admis, l'admission ne sera définitive qu'après un paiement en ligne d'un acompte. Cet acompte sera déductible des frais de scolarité de l'année 2026/2027. Cette somme n'est pas remboursable en cas de désistement.

La rentrée est fixée début septembre. La date précise vous sera communiquée ultérieurement.

Frais de scolarité annuels prévisionnels pour un élève entrant en 2026/2027

1^{ère} année et 2^{ème} année : 8280 € par an – Cycle ingénieur en 3 ans : 8680 € par an

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés chaque année en fonction des conditions économiques. Sauf cas de force majeure (accident, maladie, graves problèmes familiaux), tout trimestre commencé est dû en entier quelle que soit l'activité pédagogique.

Pour toute demande concernant les aides financières ou Relais handicap, contacter : assistetud@esiee.fr

Toutes les informations administratives et scolaires seront vérifiées au moment de la rentrée.
Toute fausse déclaration ou information erronée entraînera l'exclusion immédiate du candidat.